ric Barouillet (conseiller régional d'Aquitaine, conseiller municipal de Dax, FN). Incarcéré en Belgique voilà deux ans pour une banqueroute frauduleuse concernant la gestion d'une entreprise belge d'import-export de voitures dont il était l'unique administrateur, il a été libéré sous caution le 5 mars 1993 et attend le jugement de l'affaire en Belgique.

Bernard Bioulac (ancien député de Dordogne, conseiller général et maire de Saint-Barthélemy-de-Bussière, PS). Cet ancien patron du conseil général de Dordogne a été condamné en décembre 1994 à dix-huit mois de prison et cinq ans d'inéligibilité pour le détournement au profit d'un journal proche du PS d'une subvention destinée à la Fédération Léo-Lagrange, une association sociale de gauche, jugement dont il a fait appel. Quelques mois plus tard, il a été à nouveau mis en examen pour abus de confiance et recel, pour la gestion du Comité d'expansion de Dordogne, dont il était président.

Jean-Michel Boucheron (ancien député et maire PS d'Angoulême). Un cas sans ambiguïté ! En fuite après avoir quasiment pillé les caisses de la ville d'Angoulême, Boucheron - gendre d'un notable de la ville lié à François Mitterrand - a été condamné par défaut à Paris à quatre ans de prison, 1 million de francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Il fait par ailleurs l'objet de deux autres procédures judiciaires à Angoulême et à Bordeaux. Ce qui ne l'a pas empêché d'ouvrir un restaurant à Buenos-Aires malgré deux mandats d'arrêt internationaux lancés contre lui. Ils sont jusqu'ici restés lettre morte en raison de l'absence de convention d'extradition entre l'Argentine et la France. Elle n'existait pas non plus avec l'Uruguay, ce qui n'a pas empêché le retour en France de Jacques Médecin.

Jean-Pierre Destrade (conseiller général de Saint-Pierre d'Irube, ancien député des Pyrénées-Atlantiques, PS). Incarcéré en janvier dernier à la suite d'une affaire personnelle de chèques sans provision et d'escroquerie, il est aujourd'hui poursuivi - ainsi que six chefs d'entreprise de son département - pour avoir touché des commissions sur l'implantation de grandes surfaces. On lui reproche notamment d'avoir encaissé un pot-de-vin de 1 million pour avoir accordé une autorisation à un magasin Auchan. Le PDG de ce groupe de distribution, Gérard Mulliez, a été également mis en examen.

Henri Emmanuelli (ancien ministre, député, président du conseil général des Landes). C'est uniquement en tant qu'ancien trésorier de son parti que l'actuel patron du PS a été condamné le 15 mai dernier à un an de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende, mais le jugement n'a été accompagné d'aucune mesure d'inéligibilité. L'ancien ministre a fait appel. Ce procès, qui se tenait à Saint-Brieuc, concluait l'un des épisodes de l'illustre affaire Urba. L'enquête sur cet organisme de financement occulte du PS, déclenchée par l'inspecteur Gaudino, les juges Thierry Jean-Pierre et Renaud Van Ruymbeke, déboucha sur l'un des plus gros scandales de la gauche. Elle ouvrit également le débat - houleux - sur le financement des partis politiques en France.

Pierre Lacour (maire de Montbron, sénateur de Charente, CDS). La cour d'appel de Lyon l'a condamné le 14 décembre 1994 à trois ans de prison avec sursis, 1 million d'amende et à la privation de ses droits civiques. Il avait bénéficié de travaux dans sa propriété privée de Dordogne grâce à de fausses factures liées à ses activités au sein de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Jacques Farran (ancien député des Pyrénées-Orientales, ancien conseiller général, PR). Cet ex-président de la Chambre du commerce et d'industrie de Perpignan a été condamné le 4 mai à deux ans de prison avec sursis et 1,2 million d'amende par la cour d'appel de Montpellier pour avoir détourné une partie de la recette de l'aéroport.

Charles Montagne (ancien maire PS de Fleury-d'Aude, Aude). Le gaspillage d'argent et l'échec de l'observatoire marin de sa ville, la fameuse « bulle de Fleury-d'Aude », ont conduit Christian Montagne à être mis en examen en mars 1994 pour escroquerie et corruption. Une affaire où l'on retrouve quelques factures d'Urbatechnic, le bureau d'études du PS.

Jean Mouniq (maire et conseiller général de Vielle-Aure, Hautes-Pyrénées, divers droite). Ce maire d'une petite

commune avait surfacturé des panneaux publicitaires dans sa vallée, ce qui lui a valu l'an dernier une mise en examen pour faux et usage de faux. « Accroché » par un juge de Tarbes en 1993 pour une fraude électorale portant sur 40 bulletins de vote, il a été condamné le 6 juin à neuf mois de prison avec sursis, cinq ans d'inégibilité et 50 000 francs d'amende pour fraude électorale.

Robert Naudi (président du conseil général de l'Ariège, maire de Tarascon-sur-Ariège, PS). C'est à la suite de la plainte de l'ancien directeur des HLM de la Région, condamné en 1993 pour corruption, que Robert Naudi a été mis en examen pour tentative de chantage et détournement de documents administratifs. Par ailleurs, la justice s'intéresse à l'utilisation d'une subvention de 2 millions de francs accordée par le département à une société de la Courneuve, spécialisée dans le conditionnement des eaux.

Georges Pérol (conseiller régional du Limousin, maire de Maymac, Corrèze, RPR). Une affaire au coeur de l'actualité. C'est essentiellement en tant qu'ancien directeur de l'Office HLM de la Ville de Paris que ce proche de Chirac a été mis en examen pour trafic d'influence. Ce dossier à tiroirs des HLM de Paris et des Hauts-de-Seine a déjà entraîné la mise en examen de deux anciens ministres et connu des prolongements fameux dans les Hauts-de-Seine : l'affaire des écoutes Schuller-Maréchal.

Jacques Puig (maire radical de Blagnac, Haute-Garonne). Par trois fois, la justice s'est intéressée de près au maire de la commune où se situe l'aéroport de Toulouse. Il est mis en examen pour ingérence, concernant des marchés publics de la Ville avec des bureaux d'études, pour abus de biens sociaux et abus de confiance pour la gestion d'une association locale, et enfin pour trafic d'influence dans le cadre de l'installation d'un supermarché Leclerc.

### Rhône-Alpes

Paul Allemand (adjoint au maire du Teil, Ardèche, PS). Cet autre « protégé » du bureau d'études de Michel Reyt attend la décision de renvoi de cette affaire devant un tribunal.

Jean-Paul Bonnet (adjoint au maire de Lyon, divers droite). Ce proche de Michel Noir a été mis en examen à la suite de l'enquête sur le financement politique local de l'ancien ministre du Commerce extérieur et sur le détournement supposé de sommes allouées au maire par l'association Ensemble Lyon, dont Jean-Paul Bonnet était le trésorier (voir Michel Noir).

Alain Carignon (maire de Grenoble, président du conseil général de l'Isère, ancien ministre de la Communication, RPR). Le « cas » Carignon, premier ministre de la Ve République à être incarcéré, a une valeur historique et symbolique. Le juge Courroye, de Lyon, lui reproche d'avoir accordé la concession de l'eau de sa ville à des sociétés privées en échange d'avantages importants : subvention de journaux électoraux locaux, achat d'un appartement-bureau boulevard Saint-Germain à Paris, déplacements « gracieux » en avion privé. Après six mois de prison, le maire de Grenoble entend continuer son combat politique et devrait être jugé avant la fin de l'année, son procès prévu le 15 mai ayant été repoussé pour des raisons juridiques. Alain Carignon raconte les détails de sa détention dans un livre « brut » : « Une saison dans la nuit » (Grasset).

André Chapaveire (conseiller régional d'Auvergne et adjoint au maire de Brioude, Haute-Loire, PS). C'est à la suite de la plainte du maire, Pierre Chambon, également socialiste, que cet adjoint a été mis en examen en septembre dernier pour faux en écriture publique et usage.

Jean-Guy Cupillard (maire RPR de l'Alpe-d'Huez et vice-président du conseil général de l'Isère). Cinq jours de prison provisoire du 8 au 13 avril pour ce proche du maire de Grenoble, « accroché » par la justice dans le cadre des suites du dossier Carignon.

Jean-Guy Cupillard a été mis en examen pour corruption passive pour des passations de marchés mettant surtout en cause Guy Nevache, l'un des adjoints d'Alain Carignon.

Serge Guinchard (adjoint au maire de Lyon, divers droite). Président de l'Association Ensemble Lyon, il a subi le même sort que le trésorier de l'association, Jean-Paul Bonnet (mis en examen pour abus de confiance), le montant des subventions accordées par cette association profitant indûment, selon la justice, à Michel Noir.

Guy Nevache (troisième adjoint au maire de Grenoble, divers droite). Autre volet du copieux dossier Alain Carignon. Cette personnalité de la vie grenobloise, qui a soutenu successivement Pierre Mendès France, Hubert Dubedout et, enfin, Alain Carignon, a passé près de quatre mois en prison provisoire, accusé de corruption passive dans le cadre de passations de marchés publics mettant en cause trois directeurs régionaux de sociétés de BTP, également mis en examen. Ce premier vice-président de la communauté de communes chargé des grands travaux a été remis en liberté le 13 avril dernier.

Michel Noir (député maire de Lyon, ancien ministre du Commerce extérieur, divers droite). Le feuilleton politique familial à tiroirs de la bonne ville de Lyon. A la suite de ses démêlés financiers avec son encombrant et très médiatique gendre, Pierre Botton, Michel Noir a été condamné le 20 avril 1995 à quinze mois de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité et interdiction de droit de vote. Condamné en même temps que le maire de Cannes, Michel Mouillot, et qu'une brochette de journalistes, Michel Noir a fait appel de ce jugement. Il doit également faire face à une mise en examen pour abus de biens sociaux à la suite d'enquêtes relatives au financement de ses campagnes électorales et aux généreuses sommes d'argent versées par plusieurs associations subventionnées par sa mairie. Ce qui lui a valu, le 29 mars 1994, d'être placé sous contrôle judiciaire après paiement d'une caution de 500 000 francs.

Jean-Paul Petit (conseiller municipal de Saint-Etienne, Loire, CNI). Exclu du CNI à la suite de cette affaire, l'ancien président départemental de ce mouvement aurait, selon la justice, établi un faux bail concernant le local de la permanence CNI à Saint-Etienne. Il est poursuivi pour faux en écriture privée, usage de faux et tentative d'escroquerie.

### Sud-Est

Guy Abric (adjoint au maire de Sauve, Gard, PS). Ce proche de Claude Pradille a été mis en examen en septembre 1994 pour faux et usage dans le cadre de ses responsabilités à l'Office HLM du Gard.

Henri Antona (maire de Coti-Chiavari, membre de l'Assemblée territoriale corse, RPR). Le juge de Créteil Eric Halphen, qui instruit l'affaire des fausses factures des HLM de Paris, l'a mis en examen le 19 janvier dernier pour abus de biens sociaux. PDG de Techni SA, filiale de la CGE, Henri Antona a réglé pendant plusieurs années le salaire de la secrétaire de Jean-Claude Méry, l'intermédiaire clé de ce dossier sulfureux.

Maurice Arreckx (sénateur, ancien président du Conseil général du Var, conseiller municipal de Toulon, PR). L'ancien « parrain » politique du Var est tombé lors du coup de balai donné par la justice, dans ce département fortement gangrené, à la suite de l'assassinat du député Yann Piat. Il a retrouvé la liberté le 15 mai, après plus de neuf mois de détention provisoire, contre versement d'une caution de 2,2 millions de francs. Pour avoir touché un pot-de-vin de 1,5 million de francs sur le marché de la Maison des technologies, à Toulon, il a été mis en examen le 1er août 1994 pour corruption active et passive, abus de biens sociaux et complicité de recel de biens sociaux. Ses quatre enfants, qui ont bénéficié chacun d'un versement de 1 million de francs, tirés sur le compte « Charlot » détenu par le vieil édile en Suisse, viennent d'être mis en examen à leur tour pour recel d'abus de confiance et d'abus de biens sociaux.

Honoré Bailet (ancien maire de Nice, sénateur des Alpes-Maritimes, RPR). Pour avoir bénéficié de travaux à son domicile et de voyages sous les cocotiers financés par la Serel, entreprise de signalisation routière, attributaire de marchés à Nice, le successeur de Jacques Médecin à la mairie de Nice a été mis en examen, tout comme son épouse, pour recel d'abus de biens sociaux.

Jean-François Barrau (ancien conseiller général de Hyères, PS). Mis en examen pour corruption, abus de biens sociaux, complicité et recel dans l'affaire de la Maison des technologies, ce vice-président de la CCI du Var a été écroué du 8 juin au 21 septembre 1994.

Jean Bousquet (député maire de Nîmes,Gard, UDF). Le PDG de Cacharel connaît en tant qu'élu des démêlés avec la justice qui lui ont valu deux mises en examen : le 5 janvier 1995 pour complicité d'abus de biens sociaux dans l'affaire de la médiathèque Carré d'art de Nîmes, et le 1er mars pour ingérence, pour avoir fait régler les frais de gardiennage de sa résidence personnelle par sa mairie.

Philippe de Canson (député du Var, maire de La Londe-les-Maures, RPR). Le suppléant de Yann Piat a fait l'objet, le 6 juin, d'une demande de levée de son immunité parlementaire. La justice s'intéresse au fonctionnement de la maison de retraite Bellisa, située sur sa commune et que dirigent sa femme et son fils, déjà mis en examen en mars pour abus de biens sociaux, recel, faux et usage, extorsion de fonds et prise illégale d'intérêts. L'enquête se tourne à présent vers le député, soupçonné d'ingérence.

Antoine Castelnau (conseiller général, ancien premier adjoint au maire de Nîmes, CDS). Mis en examen au début de l'année dans l'affaire de la médiathèque Carré d'art de Nîmes (voir Jean Bousquet).

Georges Cauvet (conseiller régional de la région Paca, conseiller d'arrondissement à Marseille, UDF). Mis en examen pour faux en écritures de commerce, escroquerie et recel d'abus de biens sociaux dans l'exercice de son activité professionnelle, il a fait deux mois de détention provisoire du 18 juin au 18 août 1993.

Charles Césari (conseiller général d'Olmeto, Corse-du-Sud, divers gauche). Mis en examen voilà un an pour faux en écriture et détournement d'héritage.

Georgina Dufoix (ancien ministre des Affaires sociales, ancien député du Gard, PS). Mise en examen par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République, l'ancien ministre est également visé dans une instruction impliquant l'homme d'affaires René Trager. Ce dernier lui aurait reversé une commission de 2 millions de francs liée à l'importation d'un IRM, super scanner à résonance magnétique, lors de la campagne législative de 1986.

Janine Ecochard (ancien député des Bouches-du- Rhône, PS). Mise en examen en juin 1993 pour compli- cité de corruption, de trafic d'influence et de recel dans le dossier Urba du tunnel marseillais du Prado-Carénage.

Michel Falicon (ancien adjoint au maire de Nice, conseiller général des Alpes-Maritimes, RPR). Trésorier de Nice-Communication, l'une des principales associations para-municipales créées par Jacques Médecin et qui valent à l'ancien maire de sérieux déboires judiciaires, Michel Falicon a été mis en examen pour complicité dans le dossier Nice-Communication et conjointement déclaré comptable de fait pour un montant de 350 millions de francs.

Bernard Granie (maire de Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône, PS). Mis en examen le 20 avril 1995 pour ingérence, abus de biens sociaux et recel pour avoir tiré avantages de la société Lavauto, gérée par son fils, qui travaille essentiellement avec des associations subventionnées par la mairie de Fos-sur-Mer.

François Hérisson (maire de La Seyne-sur-Mer, Var, RPR). Une affaire de corruption, trafic d'influence et escroquerie relative à des marchés passés en 1986 par La Seyne-sur-Mer, ville alors conduite par Char- les Scaglia, mais sous-traités par la société Inter- Papiers peints de François Hérisson, alors maire- adjoint, a valu à ce dernier une mise en examen en décembre 1994.

Albert Hini (premier adjoint au maire de Marseille, divers gauche). Les fausses factures de l'affaire du tunnel du Prado-Carénage, l'une des facettes du dossier Urba, lui ont valu d'être mis en examen en juin 1993 pour complicité de corruption, de trafic d'influence et de recel.

Jean-Pierre Lafond (maire de La Ciotat, Bouches-du-Rhône, PR). L'instruction ouverte sur les abus de biens sociaux couverts par la société d'économie mixte Semica, dont il est vice-président, lui a valu d'être mis en examen pour ingérence le 15 mars dernier.

Jacques Médecin (ancien maire de Nice, ancien président du conseil général des Alpes-Maritimes, ancien ministre, CNI). Détenu depuis son extradition d'Uruguay en novembre 1994, Jacques Médecin se débat dans pas moins de six dossiers.

L'affaire Nice-Opéra. En tant que président de cette association para-municipale subventionnée par sa mairie, il a orchestré à son profit des détournements de fonds à l'étranger qui viennent d'entraîner sa condamnation pour abus de confiance le 16 mai à deux ans de prison ferme, 200 000 francs d'amende et cinq ans de privation des droits civiques par le tribunal correctionnel de Grenoble.

L'action Nice-Côte d'Azur. Ce mensuel politique à sa dévotion, édité par la société Segat, contrôlée par Médecin, vivait essentiellement des publicités payées par les associations subventionnées par la mairie. Ce délit d'ingérence lui a valu une condamnation par défaut, le 6 janvier 1992, à un an de prison, 300 000 francs d'amende, assortie d'une inéligibilité à vie.

La renégociation de la dette de Nice. Les démarches entreprises en 1986 pour tenter de réduire cette dette, alors supérieure à 2 milliards de francs, ayant abouti au résultat inverse et occasionné le versement d'une importante commission mystérieusement disparue aux Etats-Unis, une information judiciaire ouverte en mai 1992 pour abus de confiance, faux et complicité de recel d'abus de biens sociaux vise Médecin, déclaré en outre comptable de fait.

L'affaire Serel. L'ancien maire sera jugé ce mois-ci pour avoir touché des commissions du PDG de la Serel, entreprise de signalisation routière, dans une information ouverte pour corruption et abus de biens sociaux.

Com'06. Médecin est visé dans ce dossier de surfacturations à l'occasion de marchés passés par le conseil général qu'il présidait avec cette société chargée d'installer des équipements vidéo dans l'arrière-pays niçois.

Nice-Communication. Une information judiciaire ouverte fin 1992 à Grenoble sur certains marchés passés par cette association paramunicipale intéresse, elle aussi, son ancien président Jacques Médecin.

Pierre Merli (maire d'Antibes, sénateur des Alpes-Maritimes, UDF). La construction par le promoteur Christian Pellerin dans sa commune d'une villa en violation des règles d'urbanisme a valu, voilà quatre mois, une mise en examen à ce maire.

Michel Mouillot (maire de Cannes, PR). Le tribunal correctionnel de Lyon l'a condamné le 20 avril dernier, dans le cadre de l'affaire Botton, à quinze mois de prison avec sursis et l'a déclaré inéligible pour cinq ans pour recel d'abus de biens sociaux en raison des salaires de complaisance qu'il a reçus de trois sociétés du groupe Botton. Michel Mouillot a fait appel de cette condamnation.

Paul Natali (président du conseil général de Haute-Corse, divers droite). Mis en examen pour fraude fiscale en novembre 1992, ce chef d'entreprise, qui préside la chambre de commerce de Bastia, a été de nouveau mis en examen le 30 juin 1994 pour abus de biens sociaux, faux et usage pour de fausses factures dans une affaire immobilière.

Raymond Niccoletti (maire de Salernes, conseiller général et président de l'Association des maires du Var, divers droite). L'information judiciaire ouverte sur la gestion de l'office HLM départemental qu'il préside lui a valu d'être mis en examen et placé sous contrôle judiciaire en novembre 1994. Par ailleurs, une enquête préliminaire a été ouverte à la fin de l'année dernière sur divers faits qui le concernent très directement : la construction de sa villa de Tourtour (Var), l'origine de certains dépôts qu'il a réalisés sur un compte bancaire de la Société générale et la

réalisation d'une station d'épuration à laquelle serait associé un architecte lié à sa famille.

Michel Pezet (conseiller municipal de Marseille, ancien député, ex-président du Conseil régional Paca, PS). Ce candidat à la mairie de Marseille a été inculpé pour corruption, ingérence, faux en écriture et trafic d'influence, voilà quatre ans, dans le volet Prado-Carénage de l'affaire Urba.

Claude Pradille (maire de Sauve, Gard, sénateur, conseiller général, PS). Condamné le 24 mai par le tribunal correctionnel de Nîmes à cinq ans de prison ferme, 300 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour faux en écriture, corruption et complicité d'escroquerie au détriment de l'Office HLM du Gard qu'il présidait, ce notable a été arrêté à l'audience et se trouve depuis sous les verrous. Il a fait appel. Il a, par ailleurs, été mis en examen pour abus de confiance, corruption et usage de faux le 28 septembre 1994 pour avoir fait acheter des propriétés à Nîmes à la Société d'aménagement et d'exploitation de points de vente (Socamex), placée en liquidation judiciaire en 1993.

Pierre Rastoin (maire du 7e secteur de Marseille, divers gauche). A cet élu aussi, les fausses factures liées à la réalisation du tunnel Prado-Carénage ont valu d'être mis en examen dans l'affaire Urba pour corruption, ingérence, trafic d'influence et faux en écriture.

Pierre Rinaldi (maire de Digne-les-Bains, président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, RPR). A la suite d'une plainte visant une fausse délibération municipale, il a été placé en examen le 10 novembre 1994, tout comme son adjoint aux finances, Maurice Barret, pour faux en écriture publique en relation avec une affaire d'eaux thermales.

André Ruiz (maire d'Aniane, vice-président du conseil général de l'Hérault, PS). Ce président de l'office départemental HLM a été mis en examen le 12 janvier dernier pour des travaux réalisés à son domicile par l'office.

Philippe Sanmarco (ancien député des Bouches-du-Rhône, PS). L'affaire du tunnel Prado-Carénage, au coeur du dossier Urba à Marseille, lui a valu voilà quatre ans une inculpation pour faux en écriture, corruption, ingérence et trafic d'influence.

Charles Scaglia (ancien maire de La Seyne-sur-Mer, Var, conseiller régional, UDF). Les bizarreries dans la passation de plusieurs marchés municipaux ont entraîné à son encontre une mise en examen le 13 décembre 1994 pour corruption, trafic d'influence et escroquerie. Une enquête préliminaire ouverte, par ailleurs, sur la gestion de la société d'économie mixte créée pour le développement économique de La Seyne-sur-Mer pourrait lui valoir de nouvelles difficultés.

Bernard Tapie (ancien ministre, député des Bouches-du-Rhône, député européen, ancien conseiller régional, Radical). Le nom de l'ancien président de l'Olympique de Marseille résonne comme un symbole. Il pourrait figurer sur la plus haute marche du podium des personnalités rassemblées dans ce dossier en raison de leurs démêlés avec la justice.

Condamné à plusieurs reprises ces dernières années pour diffamation et pour des actes de violence, il a écopé de deux ans de prison, dont un an ferme, le 15 mai à Valenciennes dans l'affaire du match truqué VA-OM. Une sanction qui l'a visiblement « sonné » et dont il a fait appel. Il est encore au coeur de pas moins de quatre dossiers judiciaires. L'un a trait aux comptes de l'OM, sur lesquels l'ancien président du club a tiré des sommes importantes entre 1987 et 1990 dans des conditions qui lui ont valu une mise en examen à Marseille le 26 mars 1994 pour abus de confiance, abus de biens sociaux, faux et usage.

Pour les conditions d'utilisation et la gestion de son yacht « Phocéa », classé « navire marchand », le juge parisien Eva Joly l'a mis en examen le 29 juin 1994 pour abus de biens sociaux, fraude fiscale et abus de crédit. La société gestionnaire du yacht, ACT, a été liquidée le 11 janvier 1995 avec 80 millions de francs de dette.

Le 18 juillet 1994, le juge Joly a mis Tapie en examen une deuxième fois, pour abus de biens sociaux dans le cadre de la société Bernard Tapie Finances.

Dernier dossier, qui pourrait être jugé avant la fin de l'année, celui de Testut, dans lequel Bernard Tapie a été mis en examen le 22 décembre 1993 pour abus de biens sociaux et complicité.

Par ailleurs, la liquidation judiciaire des époux Tapie, confirmée le 31 mars, a pour effet d'interdire au député d'exercer toute fonction élective pendant cinq ans. Mais cette interdiction n'est toujours pas entrée dans les faits.

Pierre Vestri (maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, conseiller général, RPR). L'attribution par la mairie à l'entreprise de son épouse de travaux dans le port de la commune lui a valu une mise en examen pour ingérence le 22 février 1993. Il est visé par une seconde information judiciaire ouverte en août dernier pour corruption et usage de faux, en relation avec divers marchés publics de la ville.